

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 12

Séance du 15 DECEMBRE 2025

Présents : 9

Ayant pris part à la décision : 12

**N° D2025\_041**

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze décembre à 19 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Bernard REY, Maire.

**Etaient présents** : M. Bernard REY, Maire, Mme Emmanuelle CARGNELL, Mme Brigitte FROMONT, M. Marc SOLFOROSI, M. Frédéric VIENOT, Adjoints au Maire.  
Mmes, Caroline PFLIEGER-LEGOUGE, MM Jean-Pierre KLEIN, Jean-Claude LAMBERT, Jean-Pierre PILLON, Conseillers municipaux.

**Absent(s) excusé(s)** : Mme F. POINTON-SCHOENAUER (pouvoir donné à M. le Maire) Mme Claire ANDRIEUX (pouvoir donné à Mme E. CARGNELL) M. Florent PATIN (pouvoir donné à M. J-C LAMBERT)

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre KLEIN

**Date de la convocation** : 9 décembre 2025

**Date de l'affichage** : 9 décembre 2025

**OBJET : - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE AUTORISATION D'URBANISME - INSTALLATION DE CONTAINERS DE STOCKAGE, TERRAIN COMMUNAL CHEMIN DU CARRE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune de St Bernard est propriétaire du terrain cadastré AN 3, dit terrain Zinderstein,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Bernard approuvé le 7 septembre 2010,

Considérant le projet d'installation de 3 containers de stockage sur le terrain Zinderstein à destination des associations communales,

Considérant qu'il est nécessaire que le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à 11 voix POUR, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :

- D'AUTORISER le Maire à déposer une autorisation d'urbanisme au nom et pour le compte de la commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de ladite autorisation d'urbanisme.

- HABILITE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, la Première Adjointe, à signer tout acte relatif à cette décision.



Ainsi fait et délibéré ce jour  
**Le Maire, Bernard REY**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "B. REY".

Le secrétaire de séance,  
**Jean-Pierre KLEIN**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. P. KLEIN".

Acte rendu exécutoire  
après réception en Préfecture le  
et publication du 19/12/2025